

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021 À 20H15

PRÉSENTS : M. JOUNY Philippe, M CHATEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. DUHAYON Stéphane, Mme Marylise CAUX, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, M. SARMIR Jean-François, Mme PINARD Chantal, M. DAVID Romain, M. RENOULT Antoine - Mme MOYSAN Elodie - Mme LESCOUEZEC Séverine, Mme GAUCHET Aurélie

Excusés : - M. GUTKNECHT Didier, M Jean-Michel SOUCHU, Mme LE DERFF Soizick pouvoir à Mme Marylise CAUX - Mme NOBLET Anne

Le Conseil est ouvert par une minute de silence en mémoire de Mme Elisabeth LEROUX, Adjointe au Maire lors du précédent mandat.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 19 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu du 19 février est adopté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020. Le taux départemental s'élevant à 15% et le taux communal à 29.78%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 34.78%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. Un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale attribué.

→ Les taux sont maintenus en 2021 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMERCE

Mme Valérie LAMACQ, Adjointe au Maire aux finances présente le projet de budget primitif ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						RECETTES			
Art	Chap.	intitulé	CA 2020	BP 2021	Article	Chap.	intitulé	CA 2020	BP 2021
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté		1 000,00
63512	011	Taxes foncières		2 200,00	74				
637	011	Taxe d'aménagement		1 500,00					
615221	011	maintenance	195,00	2 894,68					
658	65	Centimes TVA		3 421,00					
6611	66	Intérêts emprunt			75	752	Locations H.T.	7 949,39	9 965,68
678	67	Charges exceptionnelles	465,04	950,00		758	Prod.divers gestion		
023	23	Virement section investiss.				7788	Prod exceptionnels		
		TOTAL	660,04	10 965,68			TOTAL	7 949,39	10 965,68

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES		
art	Niv	intitulé	BP 2021	article		intitulé	BP 2021
				001		excédent reporté	35 394,59
001	001	résultat inv. reporté		1068	10	Excédent fct capitalisé	7 289,35
2031	20	étude chambre des métiers		021	021	Vir. de la section de fct	
2138	21	acquisition du bâtiment		1321	13	DETR	7 860,00
				1322	13	Région	3 102,00
2313	23	Agrandiss. boulang 70m²	50 950,59	13251	13	Subvention Région	
2315							
168741	16	avance commune	2 695,35	1687	16	Avance commune	
16871	041	avance commune		168741	041	Avance commune	
		TOTAL	53 645,94			TOTAL	53 645,94

→ Le conseil approuve le projet de budget à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Mme Valérie LAMACQ, Adjointe au Maire aux finances présente le projet de budget primitif ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE		BP 2021
O11	charges générales	386 050,00
O12	personnel et charges	670 200,00
O14	atténuation de produits	10 200,00
O22	dépenses imprévues	5 032,00
O23	virement vers invt	294 109,00
O42	opérations d'ordre de transfert entre sections	25 501,00
65	autres charges de gestion courante	125 150,00
66	charges financières	14 000,00
67	charges exceptionnelles	4 000,00
	TOTAL	1 534 242,00

RECETTES

CHAPITRE		BP 2021
OO2	résultat reporté	90 000,00
O13	atténuation de charges	16 000,00
O42	opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
70	services et ventes	144 600,00
73	impôts et taxes	717 540,00
74	dotations	534 600,00
75	autres produits	25 000,00
76	produits financiers	2,00
77	produits exceptionnels	500,00
	TOTAL	1 534 242,00

Les recettes sont issues à 46% des impôts et taxes, et des dotations pour près de 35%. Au niveau des dépenses, les charges de personnel représentent 43.7%, les charges générales 25.1%.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE		BP 2021
OO1	Solde antérieur reporté	178 373,32
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
16	Emprunts	87 100,00
20	Immobilisations incorporelles	71 758,00
21	Immobilisations corporelles	320 083,93
23	Immobilisations en cours	130 512,84
	TOTAL	793 828,09

RECETTES

CHAPITRE		BP 2021
O21	Virement du fonctionnement	294 109,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 501,00
10	Dotations (FCTVA)	30 070,05
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	376 042,04
13	Subventions	67 106,00
27	Autres immobilisations	1 000,00
	TOTAL	793 828,09

Les recettes d'investissement proviennent à 47.4% de l'excédent antérieur et à 35.8% de l'autofinancement. Les dépenses concernent pour 21.33 % les bâtiments, la voirie pour 12.45%, le remboursement de la dette pour 10.21%. Le projet prévoit au niveau de l'investissement, la poursuite du passage en leds de l'éclairage public.

→ **Les élus valident le projet de budget.**

RECONNAISSANCE EN CRÉANCES ÉTEINTES

Par courrier du 10 mars 2021, le trésorier municipal a informé la commune d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrabilité de créances de Drefféac. La trésorerie sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette du débiteur d'un montant de 224.20 € portant sur des impayés de restauration. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir constater l'effacement de cette dette de 224.20 € et d'inscrire cette somme en dépenses de fonctionnement au compte 6542.

→ **Le conseil reconnaît les créances éteintes.**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR UN ARBRE UNE NAISSANCE

La Municipalité poursuit un projet de plantation d'arbres pour les naissances de l'année 2020, dans le prolongement de la plantation qui avait eu lieu en 2000. Cette opération peut être financée par le Conseil Régional, dans le cadre du programme « un arbre une naissance ». Une trentaine de naissances ayant été recensée, un budget prévisionnel de 100 € par naissance est programmé, soit un coût total de 3 000 €. L'aide de la région s'élève à 15 € par arbre. Ainsi, le projet de plan de financement est détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Arbres et fournitures	3 000 €	Aide Région	450 €
COÛT TOTAL	3 000 €	Autofinancement	2 550 €
		COÛT TOTAL	3 000 €

→ **Le conseil valide le plan de financement.**

REMISE DE LOYERS POUR LE NOUVEAU CONFINEMENT

Pour le confinement de l'automne, plusieurs loyers avaient été annulés afin de limiter les difficultés des occupants. Face aux nouvelles mesures, le salon esthétique et le radiesthésiste sont frappés de fermeture. Aussi, est-il proposé au Conseil de se prononcer sur l'annulation d'un nouveau mois de loyer, compte tenu du confinement d'avril.

Pour l'esthéticienne, le loyer s'élève à 280.67 € et pour le radiesthésiste à 250 €.

→ **Les loyers sont annulés.**

CHOIX SUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES A DREFFÉAC

Suite aux présentations par les sociétés INERSYS (Groupe Syscom) et NORDEX sur deux projets différents de parc éolien pendant les séances de Conseil des 18 septembre et 20 novembre 2020, et ce, dans le cadre des mesures gouvernementales visant à développer les énergies renouvelables, les deux entreprises sollicitent le soutien et l'autorisation du conseil municipal pour développer leur projet respectif sur le territoire de Drefféac.

Les deux sociétés s'engagent à informer la commune et à répondre, à toute demande qui serait formulée, notamment concernant l'organisation de réunions publiques pour informer la population dès que le besoin s'en ferait ressentir.

Un questionnaire a également été diffusé auprès des habitants avec la dernière lettre d'information municipale. Il y a eu 172 réponses, dont 64 oui, 99 non et 9 ne sait pas, soit 21.13 % taux de réponse. Plusieurs répondants ont indiqué manquer d'informations pour se prononcer. Les élus s'interrogent sur l'opportunité de se prononcer alors qu'une participation plus grande était escomptée au travers du questionnaire. L'enjeu du coût du démantèlement des éoliennes est soulevé.

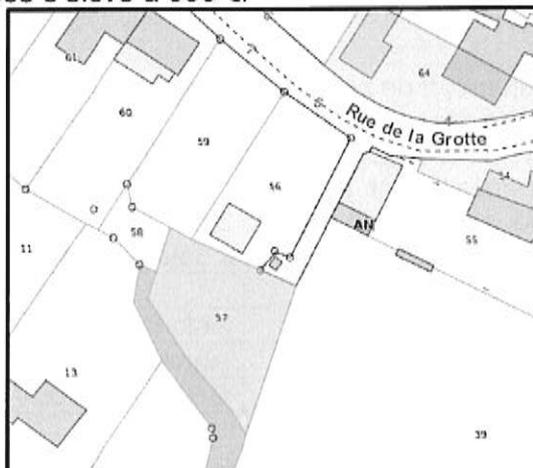
La délibération du conseil concernera l'avis des élus sur la mise en œuvre de projets éoliens dans la commune quel que soit le projet ou le porteur

→ **Le Conseil ne valide pas l'implantation d'éoliennes à Drefféac à 1 abstention, et 15 voix contre.**

Dans les semaines à venir, les 2 projets d'antennes téléphoniques sur la commune vont voir le jour. Par ailleurs, la commune a été convoquée à une réunion de bornage, mettant à jour un 3^{ème} projet d'antenne auprès de la voie ferroviaire, ne se situant qu'à 820 mètres de celui du centre bourg. Philippe a interpellé le Préfet sur le sujet. Parallèlement, un courrier a été adressé à la mairie, indiquant que TDF prospectait également pour identifier des terrains d'implantation. Le sénateur et la députée de circonscription ont également été interpellés.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

Une propriétaire privée de Drefféac a proposé à la mairie l'achat de la parcelle AN 57, située en bas de la fontaine Saint Malo et représentant 583 m². Ce terrain, qui jouxte une propriété de la mairie, est intéressant pour la commune, pour le projet d'aménagement du Pré des Levées. La parcelle est classée en zone naturelle de loisirs, et donc, se prête bien aux objectifs municipaux. Le prix proposé s'élève à 550 €.



→ **Le conseil est favorable à l'acquisition de la parcelle à l'unanimité.**

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En séance du 25 février 2021, le conseil communautaire a adopté une délibération entérinant le transfert de la compétence mobilité à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les communes sont ensuite appelées à délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la communauté de communes. En l'absence de décision des communes, l'avis est réputé favorable.

Les élus sont donc saisis pour se prononcer sur le transfert de cette compétence à la communauté de communes. Il est cependant indiqué pour la bonne information du conseil, que la minorité de blocage pour le transfert est d'ores et déjà atteinte, d'autres conseils municipaux s'étant déjà prononcés sur le sujet.

→ Le transfert est ratifié à 1 abstention et 14 voix pour.

DEMANDES DÉROGATOIRES DE BUSAGE

La commune a délibéré en 2019 sur le busage, qui n'est plus autorisé en façade de terrain au-delà de 7.20 mètres. Les busages doivent en effet être limités, pour permettre une meilleure filtration de l'eau et donc une meilleure qualité. Par ailleurs, cela réduit le débit de l'eau en cas d'inondation. Le règlement autorisait des dérogations au titre de la sécurité routière seulement. Plusieurs demandes dérogatoires ont été déposées auprès de la mairie, aussi est-il demandé au conseil de se prononcer sur ces dossiers, 1 au Rossignol et 2 aux Vignauds.

Les propriétaires souhaitent buser au-delà de 7 mètres, pour la raison que les fossés sont mal entretenus. Les 3 maisons sont en ligne droite, et ne semblent pas nécessiter de busage sur la totalité de la façade. Il est demandé aux élus de savoir si les dérogations au règlement doivent être accordées ou non.

Il est indiqué que des dérogations accordées peuvent donner naissance à de nouvelles demandes. Il est rappelé par ailleurs, quant aux clôtures, qu'elles peuvent être implantées en deçà de la limite de propriété.

→ Les dérogations ne sont pas accordées.

INFORMATIONS DIVERSES

65 enfants ont participé à la chasse aux œufs de Pâques. Il est rappelé que les œufs cachés sont en plastique et sont ensuite échangés contre des œufs en chocolat.

La séance est levée à 22h25.

SIGNATURES

M. JOUNY Philippe

M. MOËSSARD Sylvain

M. CHÂTEAU Daniel

M. DAVID Romain

M. Stéphane DUHAYON

Mme Aurélie GAUCHET

Mme LAMACQ Valérie

Mme Élodie MOYSAN

Mme Séverine LESCOUEZEC

Mme PINARD Chantal

Mme CAUX Marylise

M. AUBINEAU Sylvain

Mme POULAIN Nathalie

Antoine RENOULT

M. Jean-François SARMIR